



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) ↗

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 1 / 0 6 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 5 / 0 7 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7980

1 Intitulé du projet

Boisement de terres agricoles, d'une surface de 11,3432 ha, situé sur la commune de BAIS (53), section WZ, n° 4, 5 et 129.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

G.F.R. des Ormeaux

N° SIRET

8 2 4 1 8 5 1 2 8 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

Groupement Foncier Rural (G.F.R.)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

FEVRIER

Prénom(s)

Nicole

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47c	Premier boisement d'une superficie de 11,3432 ha

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Boisement de terres agricoles, sur une surface totale de 11,3432 ha, en deux îlots.
Îlot n° 1 : 4,2240 ha, essence principale douglas (80 %) divers feuillus (20 %), densité de plantation de 1600 plants/ha, surface réellement plantée compte-tenu des bordures de 6 m non plantées et de la présence d'une zone potentiellement humide : 3,3124ha.
Îlot n° 2 : 7,1192 ha, essence principale cèdre ou robinier faux-acacia (80 %) et divers feuillus (20 %), densité de plantation de 1600 plants/ha, surface réellement plantée compte-tenu des bordures de 6 m non plantées, des emprises des lignes électriques (12 ml non plantés), de la plantation de châtaigniers déjà existante : 4,7372 ha.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce boisement est de valoriser ce terrain et de mettre en place un peuplement forestier productif de bois d'oeuvre tout en préservant la biodiversité et le paysage. Ces nouvelles parcelles boisées seront soumises à un document de gestion durable (un avenant au plan simple de gestion déjà existant pour d'autres parcelles boisées du GFR des Ormeaux, sera déposé auprès du Centre Régional de la propriété Forestière) et à la certification forestière PEFC.

De part la diversité des essences qui seront implantées (douglas, divers feuillus, cèdre, robinier faux-acacia), sous la forme de plantation en plein sur une partie de la surface, tout en laissant les bordures périphériques non boisées d'une largeur de 6 mètres, et des bandes non boisées de 12 mètres de large sous les lignes électriques, ce projet en ayant tout à la fois des bandes enherbées et des bois, sera extrêmement propice à la biodiversité. De plus une zone potentiellement humide de 0,30 ha sera non boisée. Ainsi sur la totalité cadastrale du projet qui est de 11,3432 ha, il y aura 8,0496 ha de planté en plein et 3,2936 ha non plantés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Travaux de plantation et d'entretiens pendant les cinq premières années.
Les haies et les talus boisés seront conservés. Ces zones ne seront ni travaillées, ni plantées, mais laissées en l'état.

La préparation du sol se fera uniquement sur les 8,0496 ha plantés en plein. Elle consistera en un labour uniquement sur les lignes de plantation, espacées de 3,5 mètres. Le sol ne sera pas travaillé entre les lignes de labour, espacées de 3,5 mètres. Ainsi seul un tiers de la surface des 8,0496 ha sera labouré. La densité de plantation sera de 1600 plants/ha sur les 8,0496 ha, soit 12879 plants. Sur l'ensemble du projet (11,3432 ha) cela ramène la densité à 1135 plants/ha.

Le travail du sol se fera par un labour d'un mètre de large uniquement sur la ligne de plantation. L'espacement deux lignes de plantation sera de 3,5 mètres. Ainsi seul un tiers de la surface sera labouré.

Le travail de plantation consistera en un ouvrier qui avec sa bêche plantera un arbre au milieu de la ligne de labour. Il plantera un arbre tous les 1,8 mètre de distance sur la ligne de labour.

Dans la phase de travaux il y aura une fois par an le passage du girobroyeur entre les lignes de plantation et un dégagement manuel des plants sur la ligne de plantation (si nécessaire), pendant les cinq premières années. Le passage du girobroyeur se fera aussi sur la périphérie de la plantation. Après les cinq premières années il n'y aura plus de travaux à faire.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Opérations sylvicoles de conduite d'un peuplement forestier telles que préconisées par le Centre Régional de la Propriété Forestière des Pays de la Loire. Les entretiens consisteront les cinq premières années, en un passage de girobroyeur entre les lignes et sur les parties périphériques en herbe, une fois par an, ainsi qu'un dégagement manuel sur les lignes de plantation, si nécessaire. Aucun traitement chimique ne sera réalisé. Puis au bout des cinq années de plantation, le girobroyage se fera uniquement sur les bordures périphériques restées en herbe, une fois par an. Vers l'âge de 18 ans, une première éclaircie enlèvera environ 25 % du nombre des plants, afin de permettre à ceux qui restent de se développer correctement. Tous les 8 à 10 ans une éclaircie interviendra pour enlever 15 % du nombre de tiges.

En aucun cas il n'est prévu d'arrosage des plants, car même lors des étés très secs de 2003, 2018, 2019 et 2022, les plantations réalisées dans de bonnes conditions n'ont jamais besoin d'être arrosées. A aucun moment de la vie de ces peuplements, il n'est prévu d'arrosage.

Pour le peuplement de cèdre ou de douglas et divers feuillus, le renouvellement du peuplement sera à prévoir dans 70 à 80 ans.

Pour le peuplement de robinier faux-acacia, le renouvellement du peuplement sera à prévoir dans 40 ans.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

(i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface : le projet porte sur un boisement en deux îlots d'une surface totale plantée de 8,0496 ha sur une surface totale cadastrale de 11,3432 ha	11,3432 ha, dont 8,0496 ha plantés

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Les Ormeaux

Localité : BAIS

Code postal : 5 3 1 6 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : - 0 ° 3 8 , 5 1 " 3 Lat. : 4 8 ° 2 4 , 7 2 " 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ , _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ , _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ , _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ , _____ " _____

Communes traversées :

BAIS (53)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi des COEVRONS daté du 31/01/2023, zone classée en AA (Activité Agricole)

(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

(i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur l'ilôt 1 la carte des sols de la Mayenne indique une zone avec un coefficient 6, qui est hors projet de boisement (voir plan de boisement). Sur l'ilôt 1 la carte de pré-localisation des zones humides 2023 indique une zone au Sud de l'ilôt 1 et une zone au Centre-Ouest de l'ilôt 1 potentiellement humides. La zone au Centre-Ouest est hors projet de boisement (voir plan de boisement). Le sondage pédologique (voir rapport en annexe) conclue à l'absence de zone humide au Sud.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 pour la directive habitat le plus proche est à 1,5 kms
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Incidence d'une nouvelle plantation sur le bilan hydrique d'une parcelle par prélèvement racinaire et évapotranspiration. Tout le projet de boisement est hors zone humide, puisque la zone humide identifiée sur l'ilôt 1 au Centre-Ouest est hors boisement et l'étude pédologique en annexe conclue à l'absence de zone humide au Sud de l'ilôt 1. Dans l'ilôt 2 il n'y avait pas de présomption de zone humide potentielle.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ces deux boisements ne recevront plus aucun traitement chimique de par l'abandon de l'activité agricole, ce qui ne pourra qu'améliorer les ressources en eau potable.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, en associant des zones en herbe (bordures périphériques et emprises électriques) et des peuplements forestiers, ainsi qu'en mélangeant diverses essences feuillues locales, robiniers faux-acacias, cèdres et douglas, va recréer une variété biologique favorable à la biodiversité existante. Le projet est hors zone humide. Une zone tampon de 6 mètres de large sera laissée entre le ruisseau de Marche et la zone travaillée puisque sur les 6 mètres de la périphérie de l'ilôt aucun travail du sol ne sera effectué.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcelles utilisées en agriculture dont le boisement va générer une production de bois et une activité sylvicole. D'autre part ce boisement aura une incidence positive sur la qualité de l'eau et de l'air. Le boisement en se substituant à l'agriculture, supprimera tous les apports chimiques et contribuera donc à l'amélioration de la qualité de l'eau dans le sol. Par ailleurs le boisement en captant le gaz carbonique et en rejetant de l'oxygène, améliorera la qualité de l'air.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les haies et talus boisés seront conservés. Le boisement sera composé d'essences feuillues locales, de cèdres, de douglas et de robiniers faux-acacias.

Une zone tampon de 6 mètres de large ne sera pas travaillée en bordure du cours d'eau afin d'avoir aucun effet négatif sur l'environnement.

La zone humide qui a été vérifiée au Centre-Ouest de l'ilôt 1 ne sera pas boisée, et ne sera plus cultivée, ce qui ne peut qu'améliorer son fonctionnement, en arrêtant tous les traitements chimiques agricoles.

Le boisement situé autour de la zone humide, ne sera plus une zone agricole et ne recevra donc plus de traitement chimique, ce qui ne peut qu'améliorer l'environnement autour de la zone humide.

7 Auto-évaluation (facultatif)

- (i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de boisement concerne des terres agricoles. La plantation sera faite en feuillus locaux, en cèdres et en douglas, tout en associant des bandes enherbées sur 30 % de la surface totale du projet et en préservant la zone humide, ce qui préservera et augmentera la biodiversité. Les haies et talus boisés seront conservés. Nous estimons avoir pris les précautions nécessaires pour être dispensés d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . <input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. <input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). <input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. <input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé <input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau <input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Expertise météorologique pour la zone potentiellement humide	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

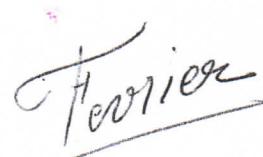
Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom FEVRIER

Prénom Nicole

Qualité du signataire co-gérante du G.F.R. des Ormeaux



À Paris

Fait le 15/07/2024

Signature du (des) demandeur(s)